

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 38 du 15 mai 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 7

ARRÊTÉ

relatif à l'ouverture, en 2020, d'un concours pour le recrutement de commis greffiers du service de la justice militaire (Visa du contrôle budgétaire comptable et ministériel n° 272 du 13/03/2020).

Du 16 mars 2020

ARRÊTÉ relatif à l'ouverture, en 2020, d'un concours pour le recrutement de commis greffiers du service de la justice militaire (Visa du contrôle budgétaire comptable et ministériel n° 272 du 13/03/2020).

Du 16 mars 2020

NOR A R M S 2 0 5 3 9 6 3 A

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu [Décret N° 2008-930 du 12 septembre 2008 portant statuts particuliers des corps d'officiers greffiers et de commis greffiers du service de la justice militaire](#) ;

Vu [Arrêté du 27 décembre 2017 relatif au recrutement des commis greffiers de carrière du service de la justice militaire](#),

Arrête :

Un concours pour le recrutement de quatre commis greffiers du service de la justice militaire sera organisé en 2020.

Les épreuves, qui se dérouleront à la division des affaires pénales militaires les 25 et 26 mai 2020, seront ouvertes aux sous-officiers qui, admis sur examen au stage de formation ayant débuté le 7 octobre 2019, auront été inscrits sur la liste des stagiaires admis à concourir dans les conditions fixées par l'arrêté du 27 décembre 2017 susvisé.

Pour la ministre et par délégation :

L'adjointe à la directrice des affaires juridiques,

Camille FAURE.